

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL

Séance du : 19 Juillet 2024 à 18h30 Lieu : Mairie – Saulzet le Froid

Les membres du Conseil municipal de la Commune de Saulzet le Froid, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 11 juillet 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

- 1- Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1er juin 2024 et 14 juin 2024
- 2- Délibération Modification des statuts de la Communauté de Commune Dômes Sancy Artense
- 3- Délibération Mise à disposition du public du dossier de la Modification Simplifiée N°2 du PLU
- 4- Délibération pour l'adhésion à la Fédération « Agir pour la ligne ferroviaire Clermont Ferrand Le Mont-Dore Ussel Tulle »
- 5- Questions diverses

		LES PARTICIPANTS
Nombre de membres en exercice	10	
Présents :	9	Patrick Pellissier, Gérard Beaudonnat, Martine Chaumet, Céline Silberberg, Philippe Guittard, Colette Guilloud, Carine Gardet, Carine Fontaine, Ophélie Roux
Absents représentés :	0	
Absents non représentés :	1	Jérôme Pellissier
Participants à la réunion :		

✓ <u>Secrétaire de séance</u>

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Céline Silberberg est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. Approbation Procès-Verbal du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2024 et 14 juin 2024

Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 1er juin 2024

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2024

Pour	6
Contre	0
Abstention	3

2. Délibération Modification des statuts de la Communauté de Commune Dômes Sancy Artense

Les statuts de la Communauté de Commune Dômes Sancy Artense sont mises à jour concernant deux points :

- Modifications de 7 points de compétences communautaires qui seront exercées par la Communauté de Commune : (I) aménagement de l'espace ; (II) développement économique, politique commerciale, promotion du tourisme ; (III) aires d'accueil des gens du voyage ;(IV) GEMAPI ; (V) déchets ; (VI) eau au 1^{er} janvier 2026 si elle n'a pas été exercée avant ; (VII) assainissement au 1^{er} janvier 2026 si elle n'a pas été exercée avant.
- Adhésion à un syndicat mixte fermé pour conduire les missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, sur le bassin versant « sources Dordogne – Rhue »

La délibération est soumise au vote :

Pour	8
Contre	0
Abstention	1

3. Délibération Mise à disposition du public du dossier de la Modification Simplifiée N°2 du PLU

La modification simplifiée N°2 du PLU a été engagée à l'initiative du Maire par Arrêté en date du 30 avril 2024, concernant trois changements de destination de bâtiments agricoles en bâtiments à destination économique ou privé. Ce jour, le conseil municipal délibère pour la mise à disposition du public du dossier de la modification Simplifiée N°2 du PLU sur une période d'un mois.

La délibération de mise à disposition du public du dossier de Modification simplifiée N°2 du PLU pour un mois du 1^{er} Août 2024 au 31 Août 2024 est soumise au vote :

Pour	9
Contre	0

4. Délibération pour l'adhésion à la Fédération « Agir pour la ligne ferroviaire Clermont Ferrand – Le Mont-Dore – Ussel – Tulle »

Suite au conseil communautaire du 5 juillet 2024, et dans la continuité de la réouverture DE la ligne ferroviaire Clermont Ferrand – Le Mont dore – Ussel - Tulle, la Communauté de Commune Dôme Sancy Artense a décidé d'adhérer à la Fédération « Agir pour la ligne ferroviaire Clermont Ferrand – Le Mont-Dore – Ussel – Tulle ». Cette action s'inscrit dans le renforcement des enjeux économiques, environnementaux et touristiques du territoire.

L'adhésion qui s'élève pour la Communauté de Commune à 130 € par an, sera prise en charge par l'EPCI.

La délibération sur deux points (validation de l'adhésion de la Communauté de Commune à la Fédération « Agir pour la ligne ferroviaire Clermont Ferrand — Le Mont-Dore — Ussel — Tulle » et validation du principe que la cotisation est assurée uniquement par l'EPCI (Communauté de Commune) est soumise au vote :

Pour	9
Contre	0
Abstention	0

5. Questions diverses

- Lors du conseil municipal du 1^{er} juin 2024, il a été discuté suite à des questions du conseil municipal, en question diverse, la question de la compétence de l'eau qui sera reprise par la Communauté de Commune Dômes Sancy Artense en 2026.
- Le Conseil Municipal propose de communiquer sur la possibilité de modifier le PLU pour permettre à une entreprise extérieure (concessionnaire de matériel agricole) de s'installer sur le territoire de la commune et de présenter l'impact sur les terrains constructibles du PLU. Cette information se fera sous forme d'une réunion publique dont la date reste à définir.
- Les travaux de voirie concernant le débouchage des fossés (Entreprise Coudert) a débuté le 2 juillet dernier. Des ajustements sur les travaux initiaux sont à prévoir.